

L'Enseignement Agricole est de plus en plus concurrencé par l'Education Nationale

ACTUALITÉS PÉDAGOGIQUES

RÉFORMES - JURIDIQUE



Pour les élèves titulaires d'un CAP dans la filière Commerce, il est proposé une mention complémentaire « Vendeur-Conseil en Alimentation » à l'Education Nationale ! Il est vrai que le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire n'a aucune compétence dans le domaine de l'Alimentation !

L'Enseignement Agricole est de plus en plus concurrencé par l'Éducation Nationale

Pour les élèves titulaires d'un CAP dans la filière Commerce, il est proposé une mention complémentaire « Vendeur-Conseil en Alimentation » à l'Éducation Nationale !

- Il est vrai que le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire n'a aucune compétence dans le domaine de l'Alimentation.
- Il est de notoriété publique que les enseignants des EPLEA n'ont aucune compétence dans la Commercialisation des Produits Agricoles et Alimentaires.
- Il est clairement affiché que l'offre de formation dans les métiers de la vente des filières agroalimentaires est inexistante au MASA.

Personne ne semble connaître à la DGESCO, le CAPa SAPVER (VER comme Ventes en Espace Rural), ni le Bac Pro Technicien Conseil Vente en Alimentation qui lui fait suite.

L'arrêté 23 juin 2022 portant création de cette mention complémentaire est uniquement signé par délégation par « la Cheffe du service de l'instruction publique, et de l'action pédagogique » ; cela en dit long sur la considération et la communication du MENJS envers l'Enseignement Agricole et sa direction.

Le SEA-UNSA, s'élève, encore une fois, contre la main mise par le Ministère de l'Education Nationale sur l'Enseignement Agricole et ses formations.

La volonté affichée par divers textes signés par les deux ministres, d'une information partagée pour permettre l'orientation et le recrutement des apprenants de l'EN vers l'EA risque de nécessiter davantage de travail et des efforts prononcés.

Cette mention complémentaire n'est pas la seule à concurrencer les formations de l'EA. Nous pouvons citer :

- le Bac Pro Animation Petite Enfance et Personnes Agées vs Le Bac Pro SAPAT ;
- le BUT génie biologique option industries alimentaires et biologiques vs le BTSA STA / BTSA ANABIOTEC.

Nous réaffirmons notre autonomie dans notre déclinaison de l'offre de formation de l'Enseignement Agricole et des modalités d'examen.

Nous réaffirmons que la loi dite « Pénicaud », à laquelle nous nous sommes opposés pour cette raison entre autres, ne permet pas à l'Enseignement Agricole le maintien de ses spécificités et donc de ses compétences pourtant si souvent vantées.

Le SEA-UNSA va interpeler le Ministre du MASA et le nouveau DGER sur cette pratique dangereuse pour l'Enseignement Agricole Public.

Pour le SEA-UNSA, le pôle pédagogique

Jean-Jacques Henry

Thomas Depierre

Stéphane Robillard